



Collectif régional chômeurs et précaires CGT d'Ile de France

LA LOI TRAVAIL (EI KHOMRI) est aussi UNE AGRESSION ENVERS LES CHÔMEURS

La loi El Khomri prend prétexte de la lutte contre le chômage pour détruire le code du travail et les garanties des salariés. Mais elle s'attaque aussi aux salariés privés d'emploi.

Elle donne les « plein pouvoir » à Pôle Emploi pour sanctionner, les chômeurs sans possibilité de contestation.

A SAVOIR :

La décision du conseil d'État d'octobre 2015 déclarait illégale le « prélèvement direct » sur les indemnités par Pôle Emploi, considérant qu'une Administration ne peut être « juge et partie » en contournant la justice.

Cette disposition est annulée par la nouvelle loi travail :

« Pour les INDUS Pôle Emploi peut si le débiteur ne conteste pas le caractère indu, procéder par des retenues sur les échéances à venir » (Article L 5427 – 1)

Plus grave, nous avons obtenu début 2016, d'arrêter les procédures d'huissier, en saisissant la justice (par simple lettre recommandée) ainsi que l'arrêt des sanctions (radiations, trop perçu, etc.)

Cette disposition disparaît avec la nouvelle loi (article 52 et suivants).

**IL FAUT FAIRE RETIRER CETTE LOI SCÉLÉRATE, qui est une véritable
agression contre tous les travailleurs avec ou sans emploi**

VENEZ NOMBREUX A LA MANIFESTATION DU 14 juin 2016